



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

DDSP38

LA POLICE ET LA GENDARMERIE VOUS CONSEILLENT

**ADRESSEZ VOUS
AU COMMISSARIAT
DE VOTRE SECTEUR**

PREVENTION contre

LES CAMBRIOLAGES



COMMISSARIAT CENTRAL
36 BD MAL. LECLERC
TEL : 04.76.60.40.40
POLICE-DDSP.38@INTERIEUR.GOUV.FR

P.C.P.P GRENOBLE
5,BIS RUE ALPHAND
TEL : 04.76.51.05.28

B.P VILLENEUVE
4, RUE TREMBLES
TEL : 04.76.09.46.97

P.C.P.P LIBERATION
88, CRS LIBERATION
TEL : 04.76.96.09.98

B.P ECHIROLLES
10,RUE NORMANDIE NIEMEN.
TEL : 04.76.09.06.07

B.P ST MARTIN D'HÈRES
23, RUE DOCTEUR ROUX
TEL : 04.76.54.62.36

B.P FONTAINE
81, RUE M.CACHIN
TEL : 04.76.26.23.17

P.C.P.P GIERES
13, GRANDE RUE
TEL : 04.76.89.52.60

P.C.P.P LA TRONCHE
115, GRANDE RUE
TEL : 04.76.42.05.03

PCPP ST MARTIN LE VINOUX
20 AV, GAL LECLERC
TEL : 04.76.58.02.35

CIAT VIENNE
6, PL. PIERRE SÉMARD
TEL : 04.74.78.06.78

CIAT BOURGOIN-JALLIEU
5, AV, HENRI BARBUSSE
TEL : 04.74.43.97.17

CIAT VOIRON
PLACE PORTELLE
TEL : 04.76.65.93.93

GENDARMERIE NATIONALE
21, AV LEON BLUM
TEL : 04.76.20.37.00

Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps qu'ils passent

à vaincre vos défenses.

- Fermez toutes vos portes et fenêtres, même pour une absence de courte durée.
- Verrouillez toutes les serrures : le seul fait de tirer la porte ne présente aucune garantie de sécurité.
- Renforcez la protection de votre domicile par des serrures complémentaires et une alarme.
- Posez ou faites poser vos serrures correctement : évitez de laisser dépasser le canon à l'extérieur et fixez solidement la gâche.
- Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou de vol de vos clés surtout si la perte s'est accompagnée de celle de documents où figure votre adresse.
- Ne cachez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Ne les laissez pas dans la boîte aux lettres.
- N'inscrivez ni nom ni adresse sur vos trousseaux de clés.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez introuvables.
- Ne laissez jamais dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chéquiers... mettez les à l'abri dans un coffre à la banque ou chez un membre de votre famille.
- Photographiez vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets d'art...
- Conservez des factures et des photos de vos biens.
- Notez soigneusement, dès à présent, sur une feuille que vous conserverez dans un endroit sûr, les diverses caractéristiques de vos biens de valeur ou pouvant intéresser les voleurs (matériels audio, vidéo, caméra et appareil photos numériques, micro ordinateur, compact disc...).
- Apposez sur vos biens un signe distinctif.

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE



POLICE SECOURS

Le malfaiteur choisit des cibles faciles. Il se renseigne sur vos habitudes. Il profite des failles de votre protection.

LE SAVIEZ VOUS ?

Votre prime d'assurance est souvent moins coûteuse avec une protection accrue de votre habitation.

Votre contrat peut être résilié en cas de sinistres répétés.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Laissez les lieux en l'état, ne touchez à rien.

Prévenez les services de police ou de gendarmerie.

Dressez immédiatement un inventaire des objets dérobés.

Apportez le à l'occasion de votre dépôt de plainte, avec les caractéristiques précises de vos biens (factures et photos).